



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu  
Procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2023

---

**Présences**

M. Sébastien Pomerleau, parent et président	Mme. Amélie Fecteau, enseignante
M. Julien Boulanger-Richardson parent et Vice-président	Mme. Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste
M. Mehieddine Harzallaoui, parent et co-secrétaire	Mme. Jessy Larchet, TES
Mme. Laura Rivera, parent	Mme. Marie-Pier Bergeron, TES
M. Jean Tittley, parent	
M. Alain Marcoux, représentant de la communauté	

**Autres présences**

Mme Mélissa Matte, directrice	
Mme Geneviève Renaud, directrice adjointe	M. Tommy Pilote, membre du public
Mme Franciska Roy, secrétaire	

**Absence**

Mme. Isabelle Dufour, enseignante

**Ordre du jour**

---

19 h 00 **1. Ouverture**

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du 6 décembre 2023
- 1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 1er novembre 2023

**2. Interventions du public**

19 h 15 **3. Affaires pour décision et discussion**

- 3.1. Consultation des élèves
- 3.2. Règles de conduite et mesures de sécurité (Code de vie) 2023-2024
- 3.3. Budget du service de garde 2023-2024
- 3.4. Politique alimentaire
- 3.5. Projet éducatif – Vision, Mission, Valeurs

20 h 00

20 h 40 **4. Consultation de la direction**

- 4.1. Besoins de l'établissement en biens et services

20 h 50 **5. Rapports**

- 5.1. Rapport de la présidence
- 5.2. Rapport de la direction et des membres du personnel
- 5.3. Rapport du représentant au comité de parents
- 5.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

21 h 10 **6. Autres sujets**

- 6.1. Formation des membres du conseil d'établissement
- 6.2. Questions et demandes des membres du CÉ

21 h 15 **7. Fermeture**

- 7.1. Date de la prochaine rencontre
  - 7.2. Levée de la séance
-

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de la séance**

M. Pomerleau ouvre la séance à 19h10.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour du 6 décembre 2023**

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

<b>C.E. 2023-2024-14</b>	Sur proposition de Mme Bergeron, appuyée par M. Boulanger-Richardson il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel quel.
--------------------------	---

### **1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 1er novembre 2023**

M. Pomerleau demande des modifications au point 3.5

Il ajoute de déplacer la modification de l'ordre du jour au point 1.2 au lieu du point 3.6.

M. Pomerleau demande d'ajouter le montant de 20\$ pour les sorties scolaires des 1<sup>re</sup> année à la résolution 13 du point 3.6.

Au rapport de la présidence, il ajoute « aucune discussion » au lieu de laisser l'espace vide.

<b>C.E. 2023-2024-15</b>	Sur proposition de Mme Larchet, appuyée par Mme Fecteau, il est résolu d'adopter le procès-verbal modifié.
--------------------------	--

## **2. INTERVENTIONS DU PUBLIC**

M. Pilote parle de son désaccord avec l'anglais intensif.

Il demande par la suite pourquoi les portes qui donnent aux cours extérieures sont barrées sur l'heure du dîner. Mme Matte explique que c'est une question de sécurité, que les portes sont barrées en tout temps.

M. Pilote demande un suivi sur le projet de la cour d'école. Mme Matte explique que notre projet n'a pas été accepté l'an dernier par le Ministère. Elle ajoute que l'école déposera une nouvelle demande au ministère et à d'autres organismes.

## **3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION**

### **3.1 Consultation des élèves**

Mme Renaud explique qu'ils ont commencé à consulter les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année sur leur connaissance du code de vie afin d'apporter des ajustements. Ils les ont aussi questionnés par rapport à leurs valeurs. Ils ont discuté du respect, des règlements de l'école, des vêtements interdits, etc.

<b>C.E. 2023-2024-16</b>	Sur proposition de M. Harzallaoui, appuyé par Mme Bergeron, il est résolu de consulter les élèves de 5 et 6 <sup>e</sup> années sur les mesures du code de vie.
--------------------------	---

### 3.2 Règles de conduite et mesures de sécurité (Code de vie) 2023-2024

Mme Matte explique la notion des valeurs (respect, sécurité et autonomie) du nouveau code de vie.

La portion du respect reste relativement semblable à l'ancien code de vie. Pour la sécurité, il y a ajout du respect des règles établies au point 2.2. La notion de responsabilité reste la même.

Mme Bergeron présente le document à l'intention des élèves sur les règlements de la cour des petits. Mme Larchet explique qu'il y a des horaires et des zones établies par niveaux pour la cour des grands. Elles expliquent que chaque activité est choisie volontairement par les élèves.

Mme Renaud parle des exemples de vêtements et d'objets interdits à l'école par le code de vie. Après consultation avec l'équipe-école, l'habillement doit couvrir les parties du corps identifiées sur le pictogramme du document.

Mme Matte interroge les parents s'ils ont d'autres points à ajouter sur les règles vestimentaires ou sur les objets interdits.

M. Harzallaoui parle des montres intelligentes à l'école si elles sont incluses dans les objets électroniques interdit.

M. Pomerleau demande si les camisoles sont acceptées chez les garçons. Mme Matte répond qu'elles sont acceptées.

Il se questionne aussi sur le point des sandales de plages interdites. Mme Bergeron explique la différence entre les sandales fermées, qui sont acceptées et celle non fermées qui sont interdites.

M. Harzallaoui parle du carnet de route. Il mentionne qu'il n'y a pas toujours d'adultes témoins lors des situations de conflit entre les élèves. Mme Larchet explique que lorsqu'il n'y a pas de témoins adultes, ils consultent des élèves qui ont été témoins de la situation.

M. Richardson affirme que les autres élèves ne doivent pas être nécessairement mis au courant lorsqu'un élève reçoit un code de vie.

Madame Matte conclut que le code de vie sera adopté à la prochaine rencontre.

### 3.3 Budget du service de garde 2023-2024

Mme Matte présente le budget du service de garde.

Elle mentionne que les surplus sont utilisés pour rééquilibrer les budgets des autres écoles.

M. Matte affirme que le budget n'est pas en déficit ni en surplus cette année.

M. Pomerleau demande si les heures planchers sont payées par la Quote-Part. Mme Matte explique que les heures planchers sont payées une partie par la quote-part.

<b>C.E. 2023-2024-17</b>	Sur proposition de Mme Larchet, appuyée par M. Tittley, il est résolu d'adopter le budget du service de garde tel que présenté.
--------------------------	---

### 3.4 Politique alimentaire

M. Richardson fait la lecture du document du projet de la résolution de la politique alimentaire. Il présente les points auxquels l'école s'engage à respecter.

M. Marcoux propose d'ajouter « noix et arachide » au point 2 des engagements de l'école.

Mme Fecteau propose la visite d'une nutritionniste à l'école.

Mme Matte affirme que la politique alimentaire et le document du CIUSSS seront diffusés aux parents prochainement.

M. Tittley propose de mettre les documents disponibles sur le site de l'école.

<b>C.E. 2023-2024-18</b>	Sur proposition de Mme Rivera, appuyée par Mme Fecteau, il est résolu d'adopter la résolution de la politique alimentaire, modifiée.
--------------------------	--

### 3.5 Projet éducatif – Vision, Mission, Valeurs

M. Pomerleau fait la description du projet éducatif.

Mme Matte présente le document explicatif du projet éducatif.

Elle exprime le projet de vision et de mission de Saint-Mathieu pour les prochaines années. Mme Matte aborde la description sommaire de l'école et de ses services. Elle élabore les services complémentaires, les forces et les valeurs de l'école.

M. Pomerleau se questionne sur la force de différenciation de l'enseignement. Mme Matte explique que les enseignants doivent enseigner de façon différente pour les élèves qui arrivent de milieux différents, qui ont une langue différente, etc.

M. Pomerleau demande quel serait le mot clef du projet éducatif. Mme Matte propose l'aspect de diversité et d'inclusion.

Mme Matte présente le tableau du plan d'action. Elle élabore les enjeux, l'orientation, les objectifs, les cibles et les indicateurs de suivis du projet éducatif. Elle explique les actions à prendre pour atteindre les objectifs du projet éducatif.

Elle présente les points majeurs qui ont ressorti des questionnaires auprès des élèves, des membres du personnel et des parents.

M Richardson ajoute qu'il ne faut pas oublier les élèves plus forts académiquement afin de les ajouter aux objectifs du projet éducatif.

M. Pomerleau ajoute que l'inclusion scolaire rassemble autant les élèves plus forts académiquement que ceux qui sont plus en difficultés scolaires.

<b>C.E. 2023-2024-19</b>	Sur proposition de M. Harzallaoui, appuyé par Mme Lefebvre, il est résolu unanimement d'adopter la vision, mission et valeurs du projet éducatif tel que présenté.
--------------------------	--

## **4. CONSULTATION DE LA DIRECTION**

### **4.1 Besoins de l'établissement en biens et services**

M. Pomerleau demande aux membres du CE s'ils ont des idées à proposer en lien avec les besoins de l'école.

M. Pomerleau donne l'exemple qu'une lumière extérieure serait utile le dans la cour d'école pour le soir au service de garde.

Mme Matte demande une poignée et une fenêtre pour la porte du corridor des maternelles 5 ans.

M. Pomerleau propose de faire ligner la cour des grands. Mme Matte explique que le lignage de la cour est payé par un budget école et non par le centre de services scolaire.

M. Pomerleau propose l'installation d'un rideau pour diviser le gymnase en deux afin de pouvoir l'utiliser pour deux activités différentes en même temps, notamment lors des activités parascolaires.

Mme Larchet affirme que le plancher du gymnase est très glissant.

## **5. RAPPORTS**

### **5.1 Rapport de la présidence**

M. Pomerleau demande si quelqu'un a assisté à la dernière rencontre du conseil du quartier. Mme Matte a eu des informations par rapport à un incident à la garderie voisine de l'école. Elle ajoute qu'il y a un projet en cours pour assurer la sécurité routière sur la rue Duchesneau.

Le projet de loi 23 a été adoptée. Celle-ci stipule que les membres du CE et du CA doivent recevoir les documents reliés aux rencontres sept jours avant ladite rencontre.

### **5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel**

Mme Matte présente le sondage à l'intention des parents qui porte sur leur intérêt envers les activités des journées pédagogiques au service de garde.

### **5.3 Rapport du représentant au comité de parents**

M. Pomerleau a déposé plusieurs documents sur la plateforme, entre autres le plan triennal 2023-2026 du comité de parents.

M. Pomerleau présente les modifications proposées par le centre de services scolaires sur les critères d'inscriptions et d'admission dans les écoles et dont le comité de parents est consulté. Les critères de transferts entre les écoles sont des enjeux importants chez les parents.

M. Pomerleau revient sur la formation sur les écrans en classe, qui a eu lieu à la fin novembre.

#### **5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation**

M. Pomerleau rapporte que l'OPP a fait une demande de financement de 3000\$ pour un projet de simulation de transport et sécurité routière dans la cour d'école.

Il rappelle que le carnaval de Saint-Mathieu sera le 10 février.

Mme Rivera annonce que le premier « cafés et viennoiseries » du 16 novembre dernier a permis d'amasser 400\$ pour un investissement de 100\$.

Elle ajoute que la campagne de financement a permis d'amasser environ 830\$.

Mme Rivera conclut que la Fondation a approuvé les demandes d'activités des enseignants.

### **6. AUTRES SUJETS**

#### **6.1 Formation des membres du conseil d'établissement**

M. Pomerleau demande si les nouveaux membres du conseil d'établissement ont des questions sur la formation exigée par le ministère. Il n'y a aucun commentaire.

#### **6.2 Questions et demandes des membres du CÉ**

Il n'y a pas de question ni de demande des membres.

### **7. FERMETURE**

#### **7.1 Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre sera le 31 janvier 2024.

#### **7.2 Levée de la séance**

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 22h05.

Sébastien Pomerleau  
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte  
Directrice